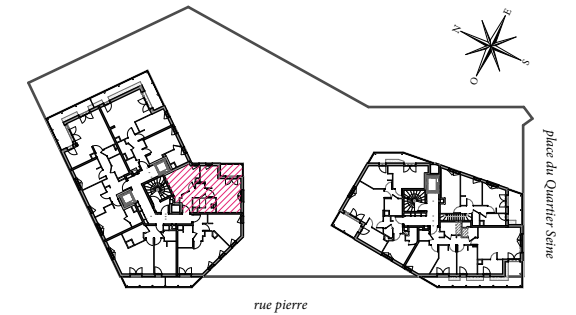




HALL B
APPARTEMENT DE 2 PIÈCES
n° **B041** au 4 ème étage

ENTRÉE	2,72 m²
SÉJOUR/CUISINE	22,22 m²
CHAMBRE	13,34 m²
SALLE D'EAU	5,03 m²
DGT	3,92 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	47,23 m²
BALCON	4,46 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	51,69 m²

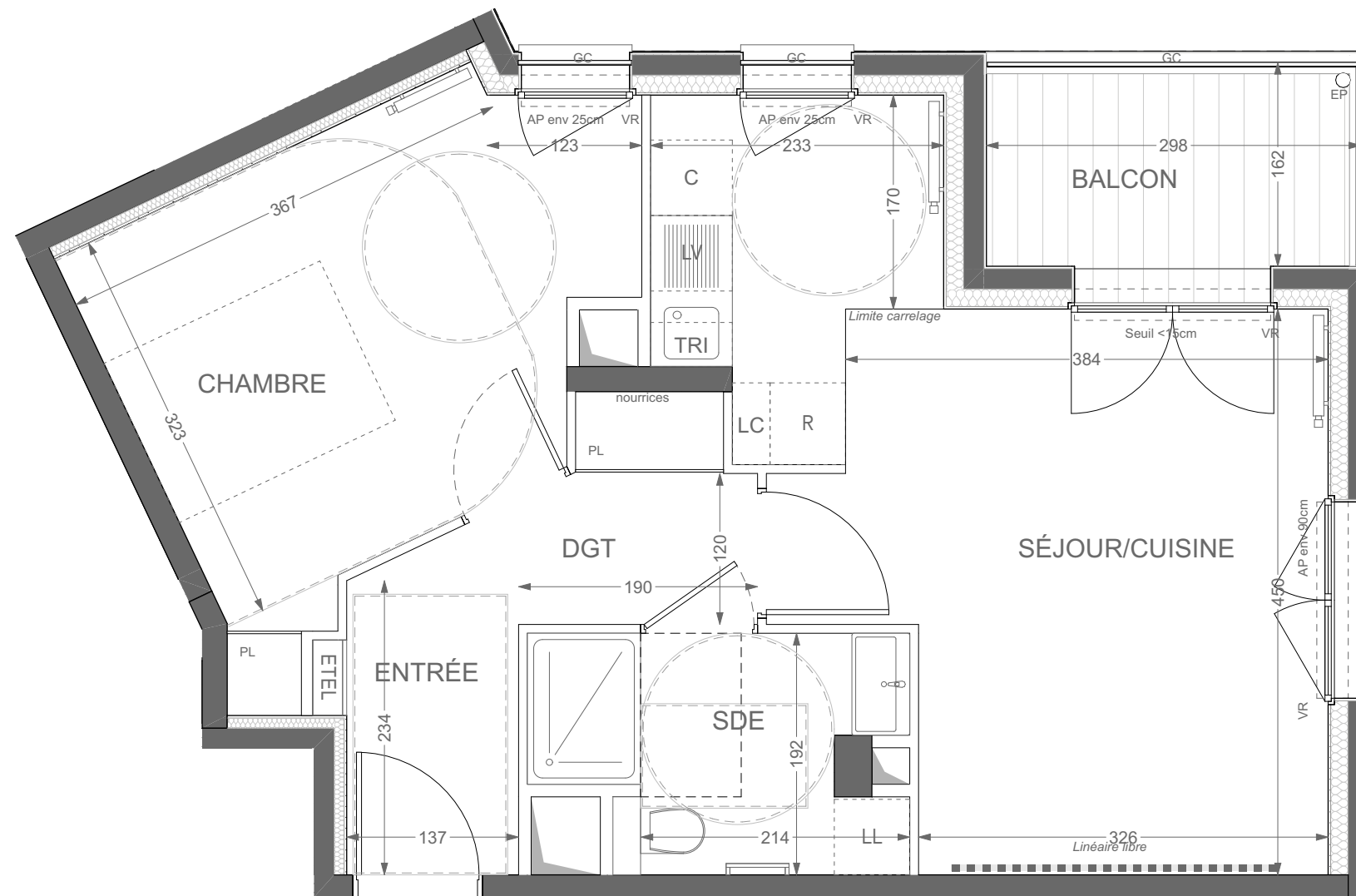
LÉGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave-vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave-linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
— — —	retombée de poutre	LC	linéaire complémentaire



Indice E Octobre 2025

Échelle : 0 50 100 200cm



N° B041

Conformément à la réglementation, ce plan est :

ÉVOLUTIF	PMR
----------	----------------

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »